

2017-03-13

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 13^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h40.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2017-03-13-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 février 2017
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Bibliothèque – petite caisse
 - 6.2 Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA)
 - 6.3 Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale régionale
 - 6.4 Avril est le mois de la jonquille
 - 6.5 Appui à la municipalité de Boileau – Création d'un camping municipal à portée régionale en bordure de la rivière Maskinongé et d'un sentier pédestre
 - 6.6 Nomination d'un représentant à la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau pour l'AGA 2017
 - 6.7 Soumission pour l'achat de cabinets de sécurité
 - 6.8 Don – SAJO
 - 6.9 Don – Association des pompiers de Namur – Golf sur neige 2017
 - 6.10 Vente et rétrocession – lot 5 871 088
 - 6.11 Publicité Balade au cœur de la Petite Nation et de la Lièvre
 - 6.12 Soumission pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation et détecteur de CO
 - 6.13 Embauche d'un apprenti pompier et aide premier répondant – Tanya Landry
 - 6.14 Mandat à Jean Perreault pour une modification de zonage (zone MX-a 140)
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 28 février 2017
 - 7.4 Rapport des salaires nets au 28 février 2017
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Galas Méritas
 - 10.2 Journée de mobilisation – table concertation Aînés Petite Nation – Vallée de la Lièvre
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 février 2017

R2017-03-13-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

Un citoyen présent – aucune question

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Bibliothèque – petite caisse

CONSIDÉRANT que pour améliorer l'efficacité de la bibliothèque, il est nécessaire de prévoir la création d'une petite caisse;

R2017-03-13-03 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil autorise la création d'une petite caisse d'un montant de 75.00\$ pour la bibliothèque;

QUE la bibliothécaire balance sa petite caisse tous les mois et remette le rapport à la directrice générale, et ce, avant le 5 du mois suivant

QUE le tout soit à l'essai pour une période de 3 mois

Adopté à l'unanimité

6.2 Appui – Association canadienne des maitres de poste et adjoints (ACMPA)

ATTENDU que le Comité permanent des opérations gouvernementales a produit un rapport sur Postes Canada, publié le 13 décembre 2016 ;

ATTENDU que l'Association canadienne des maitres de poste et adjoints est préoccupée par le fait que le rapport ne comporte pas de recommandation pour le service bancaire postal :

ATTENDU que le rapport du groupe de travail établi par le gouvernement indiquait que 38% des citoyens canadiens fréquenteraient une banque postale et 39% des entreprises l'utiliseraient :

ATTENDU qu'une banque postale assurerait un accès aux services financiers pour les entreprises et les citoyens des communautés rurales :

ATTENDU que la municipalité de Namur est préoccupée par les services offerts de Postes Canada:

ATTENDU que nous croyons que Postes Canada occupe une position particulière afin d'offrir des services financiers aux régions rurales ;

ATTENDU que nous voulons que Postes Canada explore plus en profondeur le projet de remettre sur pieds une banque postale:

R2017-03-13-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur appuie l'Association canadienne des maitres poste et adjoints dans sa démarche auprès de Postes Canada afin qu'il explore plus en profondeur le projet de remettre sur pieds le service bancaire postal;

QU'une banque postale assurerait un accès aux services financiers pour les entreprises et citoyens de

notre communauté ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à madame Karine Trudel, député du NPD qui a siégé au comité OGGO, puisqu'elle appuie fortement la banque postale ainsi que l'honorable Judy Foote, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et monsieur Stéphane Lauzon, député Libéral de la circonscription d'Argenteuil - Petite Nation;

QUE la municipalité de Namur demande aussi l'appui de la MRC de Papineau dans cette démarche

Adopté à l'unanimité

6.3 Désignation d'un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale régionale

ATTENDU que la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72.01 ;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autres que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger ;

ATTENDU que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

R2017-03-13-05 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

ET RÉSOLU que ce Conseil par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 Rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8 ;

ET RÉSOLU que cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

Adopté à l'unanimité

6.4 Avril mois de la jonquille

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous des cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes

touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

R2017-03-13-06 Il est proposé par madame Marianne Labelle

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité

6.5 Appui à la municipalité de Boileau – Création d'un camping municipal a portée régionale en bordure de la rivière Maskinongé et d'un sentier pédestre

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé dans le cadre d'un développement touristique et économique pour l'ensemble de la rivière;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau a déposé une demande de subvention de 31 760\$ auprès de la MRC de Papineau pour les projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie et que la municipalité de Boileau respecte en tous points les critères de sélection invoqués dans le « *guide politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* »

CONSIDÉRANT que la création de ce camping aura des retombées économiques, sociales et communautaires positives non seulement pour la municipalité de Boileau, mais rayonnera sur l'ensemble des territoires connexes et que ce projet créera quelques postes saisonniers;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau désire promouvoir un projet qui aura un impact régional et que ce projet traverse 3 MRC (Laurentides, Papineau et Argenteuil) et 7 municipalités (Minerve, Labelle, La Conception, Amherst, Lac-des-Plages, Boileau et Harrington)

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité d'un circuit canotable a été effectuée en 2016 et que différents outils promotionnels ont été produits;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la PROMA appuient fortement la mise en place d'un 2^e terrain de camping au kilomètre 67;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres partagent des ressources humaines et financières depuis plus de 10 ans afin de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable.

CONSIDÉRANT que depuis sa création toutes les municipalités membres posent des actions continues sur les bandes riveraines, les installations septiques, le suivi de la qualité de l'eau, l'harmonisation de leurs règlements municipaux en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT que la PROMA désire inclure la rivière comme infrastructure récréotouristique dans les plans d'urbanisme des 6 municipalités membres et au schéma d'aménagement des 3 MRC;

CONSIDÉRANT que le comité PNR3 de la MRC de Papineau a recommandé favorablement la subvention demandée au montant de 31 760\$

POUR CES MOTIFS :

R2017-03-13-07 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le conseil de la municipalité de Namur appuie la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal et sentier pédestre a portée régionale;

QUE le conseil de la municipalité de Namur appuie la Municipalité de Boileau pour demander à la MRC de Papineau une subvention au montant demandé de 31760\$ dans le cadre des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à MRC de Papineau et la municipalité de Boileau.

Adopté à l'unanimité

6.6 Nomination d'un représentant à la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau pour l'AGA 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité de Namur pour l'assemblée générale annuelle de la CTACP ;

R2017-03-13-08 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil désigne monsieur le maire, Gilbert Dardel pour siéger à l'assemblée générale annuelle 2017 avec droit de parole et de vote ;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adopté à l'unanimité

6.7 Soumission pour l'achat de cabinets de sécurité

ATTENDU que la municipalité de Namur veut se conformer au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);

ATTENDU que la municipalité veut acquérir deux (2) cabinets pour l'entreposage de ses produits dangereux

ATTENDU que la municipalité de Namur a invité à soumissionner deux (2) fournisseurs :

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat de deux (2) cabinets de sécurité ;

1. NAPA : Prix : 2 599.00 \$ taxes en sus – livraison incluse
2. ULINE : Prix : 2 083.56 \$ taxes en sus – livraison incluse

R2017-03-13-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la soumission de ULINE soit retenue au prix précité

Adopté à l'unanimité

6.8 Don – SAJO

ATTENDU qu'une équipe de moniteurs du Camp SAJO organise un événement sportif du style "Fort Boyard" le samedi 8 juillet prochain, pour venir en aide aux familles plus démunies de la Petite-Nation;

R2017-03-13-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la municipalité de Namur contribue pour un montant de 200.00\$ à titre de don pour l'événement sportif de style "Fort Boyard".

Adopté à l'unanimité

6.9 Don – Association de pompiers de Namur – Golf sur neige 2017

ATTENDU que l'Association des pompiers de Namur a déposé une demande de commandite pour leur activité Golf sur neige qui s'est tenu le 25 février 2017.

R2017-03-13-11 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur contribue pour un montant de 87.00\$ à titre de don pour l'activité Golf sur Neige, édition 2017.

Adopté à l'unanimité

6.10 Vente et rétrocession – lot 5 871 088

ATTENDU qu'une entente a été signée le 9 septembre 2016 entre la municipalité de Namur (monsieur Gilbert Dardel) et Monsieur Mario Sauvé pour la vente et rétrocession d'une partie du chemin municipal, anciennement partie du lot 4 963 232, aujourd'hui connu comme lot 5 871 088, au montant de 100.00\$;

ATTENDU que les signataires auraient dû être : La municipalité de Namur, madame Guylaine Bélanger et monsieur Mario Sauvé et non seulement monsieur Sauvé.

ATTENDU que la transaction devait être conclue avant le 31 janvier 2017 ;

R2017-03-13-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur prolonge la conclusion de l'entente jusqu'au 30 avril 2017 ;

QUE tous documents, correspondances ou autres concernant les acheteurs devront être faits aux noms de madame Guylaine Bélanger et monsieur Mario Sauvé :

QUE monsieur Gilbert Dardel, maire et/ou madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

Copie certifiée conforme

6.11 Publicité Balade au cœur de la Petite Nation et de la Lièvre

ATTENDU que le guide touristique Ballade au cœur de la Petite Nation est présentement en préparation pour l'année 2017-2018 ;

ATTENDU que ce cahier permet une visibilité à la municipalité ;

R2017-03-13-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la municipalité s'annonce dans ce guide touristique au montant de 250.00 \$ plus taxes

Adoptée à l'unanimité

6.12 Soumission pour l'achat et l'installation d'un système de ventilation et détecteur de CO

Cette résolution est remise à une séance ultérieure

6.13 Embauche d'un apprenti pompier et aide premier répondant – Tanya Landry

ATTENDU que madame Tanya Landry a déposé sa candidature au poste d'apprenti pompier et aide premier répondant;

ATTENDU que le service de sécurité incendie a besoin de nouveaux pompiers afin de répondre au schéma de couverture de risques ainsi que de nouveaux premiers répondants;

ATTENDU que le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Namur, monsieur Jonathan Turpin recommande fortement son embauche;

R2017-03-13-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE madame Tanya Landry soit et est embauchée officiellement à titre d'apprenti pompier et aide premier répondant pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Namur, et ce, à partir du 14 mars 2017, incluant une probation de six (6) mois.;

QUE madame Landry s'engage à suivre la formation de pompier dès que la formation sera disponible ainsi que la formation de premier répondant et à obtenir son permis de conduire de classe 4A dans les trois (3) mois suivant l'obtention de sa certification.

Adopté à l'unanimité

6.14 Mandat à Jean Perreault pour une modification de zonage (zone MX-a 140)

ATTENDU qu'une partie de la zone MX-a 140 n'est plus conforme à l'usage actuel ;

ATTENDU que pour rendre cette dernière conforme, nous devrions procéder à un changement de zonage ainsi qu'un changement d'usage pour cette zone :

R2017-03-13-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil de la municipalité de Namur mandate monsieur Jean Perreault à procéder à la modification du zonage de la zone MX-a 140 ainsi que le changement d'usage ;

QUE les tarifs de monsieur Perreault sont de 100.00\$ de l'heure plus les frais de cartographie s'il y a lieu et que normalement un tel mandat peut coûter entre 1000.00\$ et 3000.00\$ dépendant du nombre de modifications à faire;

QUE monsieur Gilbert Dardel, maire et/ou madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2017 totalisant un montant de 58 426.42\$.

R2017-03-13-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 58 426.42\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.4 Rapport des salaires nets

R2017-03-13-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil municipal de Namur adopte de rapport des salaires nets du mois de février 2017 au montant de 15 787.32\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 7.3 et 7.4) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8.0 Seconde période de l'assistance

Aucune question

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

- 10.1 Galas Méritas
- 10.2 Journée de mobilisation – table concertation Aînés Petite Nation – Vallée de la Lièvre

11.0 Levée de la séance

R2017-03-13-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la séance soit et est levée à 20h30

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière